

Ecole maternelle WOERTHEL
17, rue de Périgueux
67610 LA WANTZENAU
03.88.96.22.73

Compte rendu du conseil d'école du 19 octobre 2021 :

Etaient présents :

Mme Céline HERDLY-GOERIG, directrice, enseignante dans la classe monolingue
Mme Pauline CHASSAING, enseignante dans les classes bilingues (français)
Mme Françoise STROH, enseignante dans les classes bilingues (allemand)
Mme Cécile AUBIN, déléguée de parents de la classe monolingue (salle verte)
Mme Hélène BLONDEAU, déléguée de parents de la classe bilingue MS-GS (salle orange)
M. Jonathan FELTZ, délégué de parents de la classe bilingue MS-GS (salle orange)
Mme Jenny HALLER, déléguée de parents de la classe monolingue (salle verte)
Mme Claire PIRAS, déléguée de parents de la classe bilingue PS-GS (salle jaune)
Mme Katia BOSSUYT, adjointe aux affaires scolaires

sont excusées :

Mme le maire, Michèle KANNENGIESER
Mme Elise MAMONT, déléguée de parents de la classe bilingue PS-GS (salle jaune)
Mme Cindy SCHMITT, enseignante dans la classe bilingue « orange » (allemand)

1. La rentrée 2021-2022 en chiffres : les effectifs, le personnel.

Cette année il y a **3 classes**. L'effectif total est de **67 élèves**.

- PS-GS bilingues (salle jaune) : **16 PS + 7 GS** = 23 élèves bilingues
- MS-GS bilingues (salle orange) : **14 MS + 7 GS** = 21 élèves bilingues
- PS-MS-GS monolingues (salle verte) : **5 PS + 10 MS + 9 GS** = 23 élèves monolingues

L'équipe enseignante est constituée pour ce début d'année de **4 enseignantes** à l'école :

- Madame Céline Herdly-Goerig, nommée à titre définitif, directrice et enseignante dans la classe monolingue,
- Madame Pauline Chassaing, nommée à titre définitif, assurant l'enseignement en français dans les classes bilingues.
- Madame Françoise Stroh, en remplacement du congé parental de Madame Gramfort, assurant l'enseignement en allemand dans la classe bilingue PS-GS et un

jour par semaine dans la classe MS-GS bilingue. Madame Gramfort sera en congé jusqu'à fin juin.

- Madame Cindy Schmitt en remplacement du congé parental de Madame Gramfort, assurant l'enseignement en allemand un jour par semaine dans la classe MS-GS bilingue. Elle enseigne également en CM2 à l'école Jules Verne.

L'équipe de l'école compte également **3 ATSEM** : Célia Gross, Katia Stein et Cynthia Picard. Elles alternent leur présence dans les classes en fonction des différentes périodes de l'année scolaire. Nous avons également **1 apprentie**, Camille Vatonne, qui effectue son CAP petite enfance en alternance dans notre école sur 2 ans.

2. Les représentants de parents d'élèves : le résultat des élections et leur rôle durant l'année scolaire.

Les élections ont eu lieu le 8 octobre 2021. Il y avait **120 électeurs** inscrits et une liste de parents qui se présentait. Il y a eu 79 votants dont **68 suffrages exprimés**. Le taux de participation a été de **65.83%** (contre **52.21%** l'an passé).

Madame Cécile AUBIN, Madame **Jenny HALLER** et Madame **Claire PIRAS** ont été élues. Madame Hélène BLONDEAU, Monsieur **Jonathan FELTZ** et Madame Elise MAMONT sont suppléants.

Comme l'an passé, nous mettrons en place, en complément du cahier de liaison, un mailing pour chaque classe, permettant de diffuser rapidement un certain nombre d'informations (absence d'un enseignant, annulation d'une séance de babygym...) Nous remercions **M. Jonathan FELTZ (pour la classe des MS-GS bilingue orange)**, **Mme Claire PIRAS (pour la classe des PS-GS bilingue jaune)** et **Mme Jenny HALLER (pour la classe PS-MS-GS monolingue verte)**.

Le rôle des parents d'élèves délégués est en premier lieu **d'être le porte-parole des parents lors des conseils**, dans toute autre réunion au sein des écoles ou auprès des différents partenaires, en l'occurrence la municipalité et l'Education Nationale. Au besoin, les délégués font également **le lien entre les familles et l'école**. C'est pourquoi ils ont un devoir de réserve, car ils peuvent être amenés à connaître des situations particulières.

3. Le protocole sanitaire

Depuis la rentrée, le protocole sanitaire établi par l'éducation nationale comporte 4 niveaux. Depuis le 11 octobre, nous sommes au niveau 1 dans notre département. Voici les mesures mises en place dans notre école :

Le respect des gestes barrière :

- le lavage des mains est réalisé en arrivant en classe, après chaque passage aux toilettes, en allant et en sortant dans la cour de récréation. Le gel hydroalcoolique est utilisé après mouchage et sous étroite surveillance d'un adulte.
- Tout adulte entrant dans l'école porte un masque durant toute la durée de son passage. Le personnel est masqué toute la journée.

La gestion des espaces et du matériel :

- Afin de limiter le flux de personnes, les entrées et sorties se font par un accès différent pour chaque salle de classe, à l'exception du matin. Le matin, l'amplitude horaire a été maintenue (7h55-8h20) afin de limiter les regroupements de personnes.
- Aux toilettes, chaque sanitaire ainsi que chaque lavabo sont dédiés à une classe précise, grâce à un code couleurs. Le brassage par classe n'étant plus obligatoire, des élèves de plusieurs classes peuvent à nouveau se croiser. Le matin, le lavage des mains se fait à nouveau aux toilettes pour tous.
- Le matériel est partagé uniquement au sein d'une même classe, que ce soient les jeux et matériaux pédagogiques en classe, les jeux extérieurs ou les jeux en salle de motricité. Il peut être utilisé par un autre groupe après une période de repos de 24 heures.
- Dans la cour de récréation, des zones ont été définies. Il y a la zone des vélos, la zone des jeux (toboggan, balançoires...) et la zone du petit matériel (brouettes, cerceaux, ballons...). Chaque jour, une seule et même classe investit un seul et même espace. Un roulement sur la semaine a été défini.

L'entretien des locaux :

- Les locaux sont aérés à minima 6 fois par jour. Lorsque la température le permet, les fenêtres des classes restent ouvertes.
- Les salles de classe sont nettoyées tous les jours.
- Les sanitaires, les points de contact (poignées, tables...), la salle de motricité et la salle de sieste sont nettoyées et désinfectées tous les jours.

La conduite à tenir par les parents

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :

- surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants ;
- avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison ;
- en cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école, y compris s'il est totalement vacciné ou qu'il a été infecté par la Covid19 depuis moins de deux mois. Les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;

- lorsque les parents ne conduisent pas leur enfant à l'école, informer la directrice le plus rapidement possible par mail (0671581e@wanadoo.fr) ou par téléphone (03.88.96.22.73).

4. Les aménagements de l'école.

Nous remercions la municipalité qui a installé **les rideaux dans la cuisine.**

De manière plus générale, nous remercions **la commune et ses ouvriers**, qui engagent régulièrement des travaux d'entretien à notre demande.

Nous reformulons notre demande concernant un **rafraîchissement de la cour d'école** avec la pose d'un nouvel enrobé autour des jeux. Avec la chaleur, certaines dalles du sol se sont courbées et les enfants trébuchent pardessus. Certains jeux commencent également à perdre des pièces. Il y a également un jeu qui a été enlevé car trop vétuste : la petite maisonnette. La municipalité prend note de cette demande, qui se fera à moyen terme avec la réfection des espaces extérieurs de la micro crèche.

Les parents d'élèves évoquent **l'abri à vélo trop petit** et pas toujours adapté à la taille des petits vélos. La possibilité va être examinée d'ajouter des petits arceaux supplémentaires pour les vélos des enfants.

Les représentants de parents demandent également à ce que les **tilleuls autour du parc soient taillés** rapidement, car ils ne permettent plus de marcher sur le trottoir sans se baisser.

Les délégués de parents d'élèves reviennent également sur **les dispositifs anti-moustiques**. La municipalité a testé des pièges près de la salle du fil d'eau et attend les retours de l'expérimentation, pour voir s'il serait envisageable d'en placer ailleurs dans la commune et éventuellement près de l'école.

5. Le projet d'école : présentation du nouveau projet

Nous entrons dans la troisième année de notre projet d'école, élaboré en commun avec l'école maternelle et l'école élémentaire Jules Verne. Il s'appuie sur des indicateurs spécifiques à l'école (ex. Taux de réussite des élèves aux évaluations de début CP...) et sur le projet départemental. Il s'appuie également sur le résultat des évaluations nationales de début CP. Nous attendons encore des précisions concernant ces résultats afin de mettre en place des actions spécifiques. Elles vous seront présentées lors du deuxième conseil d'école.

À la fin de la deuxième année, nous constatons, une meilleure concentration des élèves de grande section (taux de réussite proche de 85%). Pour donner suite au confinement de l'an passé, il y a eu une forte hausse du nombre d'élèves pris en APC pour difficultés scolaires passant de 10 à 40% pour les élèves de moyennes et grandes sections.

Notre projet d'école comporte 3 objectifs, qui sont déclinés en actions spécifiques pour chaque cycle. Ces actions sont semblables à celles de l'an passé, car elles sont pérennes sur la durée du projet d'école :

1. « Utiliser différents outils pour amener les élèves à mobiliser leur langage, structurer l'écrit ».

A l'école maternelle, nous déclinons cet objectif avec les actions suivantes :

- Utiliser des outils numériques (Bee bot, vidéoprojecteur interactif) afin de provoquer des situations de langage. Des séances d'APC seront proposées durant l'année aux élèves de grande section, pour appréhender ces outils.
- Créer un cahier de vocabulaire suivant l'élève tout au long de la maternelle. Sa forme a encore une fois évolué cette année, pour répondre plus précisément à l'utilisation qui en est faite par des élèves d'école maternelle. Ainsi les mots sont mis dans un cahier pour faciliter la manipulation par les élèves.
- Ecrire les mots du répertoire dans les trois graphies en fonction des niveaux de classe.
- La mise en place d'un projet autour de la lecture et de l'écriture avec les élèves de CP de l'école Jules Verne.
- La mise en place de l'outil « Messages clairs » permettant un schéma de verbalisation pour désamorcer les petits conflits entre élèves grâce au langage

2. « Amener les élèves à se concentrer pleinement sur une tâche individuelle ou collective »

Les actions mises en place sont :

- Reprise et ajouts des outils pédagogiques mise en place, favorisant la concentration lors des tâches individuelles : rituels lors des moments d'écoute, rituels lors des moments d'activités en individuel avec la mise en place d'outils visuels permettant d'optimiser la concentration (en lien avec les neurosciences).
- Amener les élèves à réinvestir en autonomie les notions acquises avec la mise en place dès la moyenne section d'un « plan d'activités » individuel.

3. « Renforcer les compétences langagières afin d'améliorer la compréhension de l'oral, de l'écrit »

- Création d'un cahier de vocabulaire, qui suit l'élève durant ces 3 années d'école maternelle, dans lequel sont regroupés les mots rencontrés afin de favoriser l'enrichissement du lexique.

Ces trois axes sont déclinés cette année autour de la thématique de **l'espace**.

Les manifestations prévues se feront en fonction de la situation sanitaire du moment :

- **2 spectacles** auront lieu durant l'année scolaire **à l'école**
- **Une photo de classe** : nous avons choisi de reprendre le photographe de l'an passé.
- Comme l'an passé, nous prévoyons la venue du **Père Noël** et non plus du Saint Nicolas, n'étant pas en adéquation avec les valeurs de laïcité de l'école française. Ce moment festif a énormément plu l'an passé aux enfants de l'école. Une chorale sera organisée dans la cour de l'école le **Mardi 14 décembre à 18h** en présence des parents.
- La commune organise une « fête des oies de la Saint Martin » le mardi 9 novembre. Il y aura un défilé de lanternes avec conteuses à partir de 17h15.
- Le **cycle baby-gym**. Nous avons retenu un créneau pour la classe monolingue et la classe orange (PS-GS bilingue) et un autre créneau pour la classe PS-GS bilingue. Le premier créneau aura lieu les vendredis matin et le deuxième les mardis matin de 8h à 9h du 22 février 2022 au 1er avril 2022. Nous avons fait une demande à la commune pour le financement du cycle pour 2 créneaux de 6h. Nous avons eu un avis favorable verbal et attendons le retour par écrit.
- Le vendredi 22 octobre, nous avons fait des activités liées à la semaine du goût.
- Nous programmons d'ores et déjà une date pour notre **fête de fin d'année** le **28 juin 2022**, si d'ici là, le contexte sanitaire nous permet une telle organisation.

6. Approbation du compte rendu du 3e conseil d'école de l'année scolaire 2020-21

Le procès-verbal a été validé à l'unanimité

7. Les documents administratifs : le règlement intérieur de l'école, retour sur les dépenses de la coopérative scolaire.

Le règlement intérieur de l'école

Le conseil d'école vote à l'unanimité les changements effectués dans le règlement intérieur de l'école, liés principalement aux mesures sanitaires. (Respect du port du masque, limitation de la circulation, gestion des motifs d'absence...). Le nouveau règlement est accessible sur le site de la municipalité.

La coopérative scolaire

Le 31/08/2021, la coopérative scolaire s'élevait à **1778.73€** contre 2064,33€ au 31/08/2020. Le déficit s'explique par l'absence de fête de fin d'année, qui rapporte généralement autour de 1000€.

Les dépenses sont restées inchangées pour la plupart et concerne principalement **l'achat de consommables** (matériel pour la réalisation de bricolages de fêtes, chocolats de Pâques, matériel pour les projets...).

Les crédits de fonctionnement attribués par la commune

Chaque année civile, la commune attribue un budget à chaque école, en fonction du nombre d'élèves, afin d'acheter les fournitures (peintures, feutres, colle...), divers matériels pédagogiques (jeux pédagogiques, livres...). Le budget de la commune pour 2021 est de 2400€ (30 euros par élèves). Nous remercions la municipalité qui nous fournit en plus les ramettes de papier blanc.)

8. PPMS : actualisation des documents et exercices

Les 2 documents PPMS **attentat intrusion** et **risques majeurs** (tremblement de terre...) ont été réactualisés en ce début d'année. Un premier exercice PPMS attentat-intrusion s'est déroulé sans difficultés le 15 octobre. Un autre exercice aura lieu le 22 novembre et concernera les risques majeurs (tremblement de terre). A noter que lors du dernier exercice lié aux risques majeurs réalisé en lien avec la préfecture, la sirène d'alerte était inaudible pour l'ensemble du quartier. Nous n'avons pas eu d'information pour savoir si le problème avait été solutionné.

3 exercices incendie ont également lieu chaque année. Le premier s'est déroulé le 23 septembre dernier.

Le DUERP a également été réactualisé et ne fait pas ressortir de points sensibles particuliers.

Le Conseil a débuté à 19h et s'est terminé vers 21h

Compte rendu établi et rédigé par Céline HERDLY-GOERIG, approuvé par les délégués de parents et les enseignantes.